

aujourd'hui, pour le financement de la construction en général, il en coûte deux fois plus cher. Voilà un exemple du «gonflement des prix», ce qui cause directement l'inflation.

De plus, la taxe sur les matériaux de construction a inévitablement occasionné le «gonflement des prix».

Voilà deux causes directes de l'inflation ou plutôt du «gonflement des prix». Si nous voulions réellement combattre ce «gonflement des prix», nous devrions poser des gestes contraires à ceux qui l'ont causé.

Tous les ans, un écart d'environ 20 p. 100 existe entre la production offerte et le pouvoir d'achat des Canadiens qui veulent acheter la production, et, pour acheter la production, il leur faut des augmentations de salaires, ce qui entraîne inévitablement le «gonflement des prix».

Or, le manque de pouvoir d'achat des citoyens est aussi une cause d'inflation ou du «gonflement des prix». Mon préopinant a suggéré l'établissement d'un revenu minimum pour tous les Canadiens.

Comme l'atteste la page 4 de sa déclaration, l'honorable ministre des Finances est d'avis qu'il faudrait établir, et je cite:

...une norme pour juger si les augmentations de salaires et de traitements sont raisonnables par rapport à la productivité...

Cette question est importante pour déterminer si les prix sont à un niveau normal et si, en augmentant les salaires, il s'ensuit également une augmentation proportionnelle de la production. De nos jours, le taux de chômage très élevé constitue encore un facteur qui diminue la productivité et, par conséquent, augmente le coût des produits au détail.

Nous n'avons pas le temps de suggérer tous les remèdes pour combattre l'inflation. Nous constatons malheureusement que ceux qui ont été apportés par le gouvernement, jusqu'à ce jour, n'ont été que des cataplasmes sur une jambe de bois et ne corrigeront pas la situation actuelle. En effet, nous ne nous attaquons pas aux causes réelles de l'inflation.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPORT SUR LA RÉUNION TENUE PAR LES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À ROME ET SUR LES VISITES SUBSÉQUENTES DU MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'aimerais rendre compte brièvement à la Chambre de la récente réunion tenue par les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Rome, à laquelle j'ai participé, ainsi que des visites que j'ai effectuées ensuite en Yougoslavie, en Roumanie et en Irlande.

J'aimerais déposer tout d'abord les textes anglais et français du communiqué et de la déclaration des ministres de l'OTAN, en proposant qu'ils soient imprimés en appendice au compte rendu de la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Le texte du communiqué et de la déclaration précités figure en appendice.]

L'hon. M. Sharp: Des discussions sont déjà en cours entre divers membres de l'OTAN et des pays du bloc soviétique sur d'importants problèmes Est-Ouest, comme la limitation des armes stratégiques, Berlin, et les relations de la République fédérale d'Allemagne avec ses voisins de l'Est. A Rome, les ministres de l'OTAN se sont réunis pour examiner quelles autres mesures l'Alliance et ses membres pourraient prendre afin de favoriser l'amélioration des relations Est-Ouest.

Une possibilité étudiée à Rome serait de tenter une démarche pour amorcer des discussions multilatérales plus étendues, soit sous la forme d'une grande conférence ou d'une série de conférences, soit sous celle d'une commission permanente pour l'étude des problèmes Est-Ouest, le Canada étant d'avis que la tenue d'une conférence au moment approprié et dans des circonstances propices serait particulièrement utile. Nous avons estimé toutefois que la décision de convoquer une réunion ne devait pas être effectivement prise avant qu'il se manifeste un accord Est-Ouest quant aux objectifs de la conférence et quant aux sujets qui pourraient être utilement examinés, et avant que s'offrent des chances raisonnables de succès pour cette conférence. Nous avons de même jugé valable l'idée d'établir une commission permanente, bien qu'à notre avis, le moment ne fût pas encore propice à sa création. Les progrès dans les conversations Est-Ouest dont j'ai parlé il y a un instant seraient, à notre avis, un bon moyen de déterminer quand le moment serait venu d'élargir le cadre des discussions pour qu'il devienne un forum multilatéral général. Nous devons garder à l'esprit l'importance fondamentale qu'il y a à aller de l'avant sur le fond des questions non réglées.

Le Canada a souligné à Rome l'avantage qu'il y aurait à élargir la gamme des questions faisant l'objet de discussions avec l'Est. En 1968 et 1969, l'OTAN avait déjà manifesté de l'intérêt devant la possibilité de réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe centrale, mais il n'y a eu jusqu'ici aucune réaction soviétique officielle. A Rome, le Canada a invité l'OTAN à aller au-delà de sa position précédente et à offrir clairement